



Rapport d'Activité 2011

CHRS SOS Femmes Accueil



Rédaction : Yves Lambert, sauf indication contraire

Le dispositif des Opératrices Sociales de Quartier, l'activité du site web sosfemmes.com et la Maison Relais Colbert font l'objet de rapports séparés (téléchargeables sur le site sosfemmes.com)

SOS FEMMES ACCUEIL - Bât. Vosges n°1 - 2, rue Saint-John Perse - 52100 SAINT-DIZIER

Tél. : 03.25.06.50.70 - Fax : 03.25.06.86.35 - E-mail : direction@sosfemmes.com

Organisme d'Intérêt Général habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu

SIRET 32280319800025 - APE 8790B - CREDIT MUTUEL MEUSE SUD SAINT-DIZIER 10278-02001-00017334440-52

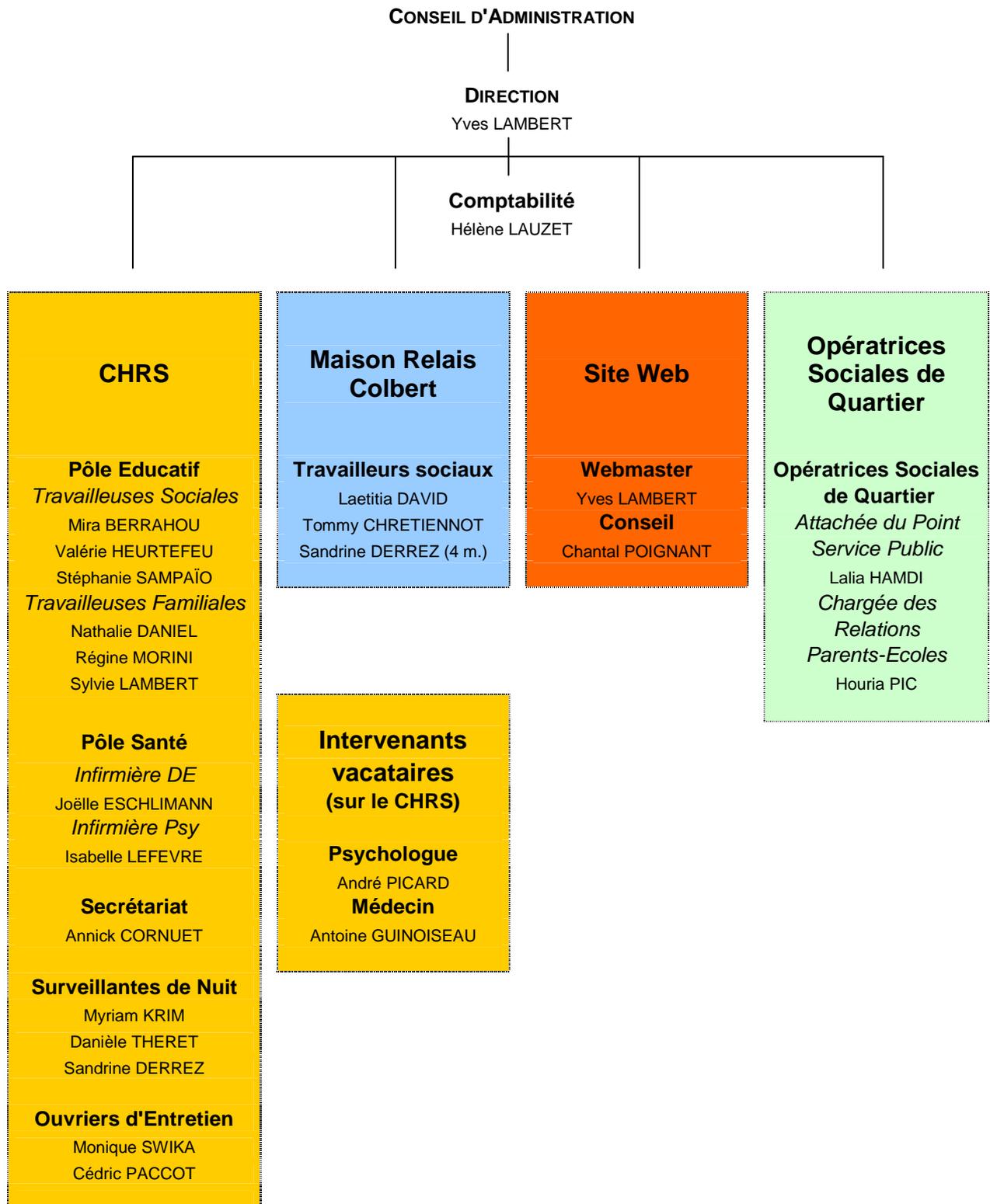
Sommaire

1. Organigramme 2011	3
2. La formation continue du personnel	4
3. L'activité en chiffres	5
4. Compte-rendu des actions en santé	14
5. Compte-rendu du « Café des femmes »	21

NB : ce rapport ne contient que les éléments variables de l'activité, les autres données relatives au fonctionnement étant disponibles dans le projet d'établissement et le livret d'accueil. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'association, ici : <http://www.sosfemmes.com/sosfa/ra.htm>

Le complément indispensable à ce rapport : www.sosfemmes.com

1. Organigramme de l'association SOS Femmes Accueil en 2011



2. La formation continue du personnel

Les formations suivantes ont pu être organisées en 2011 :

- Toxicomanie et réduction des risques, pour une infirmière
- Compétences de base, initiation informatique, pour 5 salariées
- Quelles souffrances au travail pour les femmes ? pour une salariée
- Paye niveau 2, pour la comptable
- Logiciel de facturation, pour la comptable

D'autres formations ont bénéficié aux salariés des autres services et établissements.

3. L'activité en chiffres

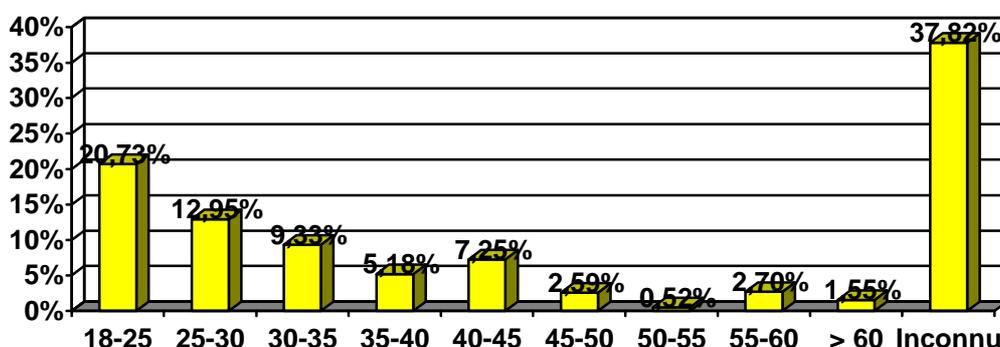
3.1. Traitement de l'ensemble des demandes

En 2011, hors l'activité liée à internet, ce sont **431 personnes** (427 en 2010, 520 en 2009, 491 en 2008, 460 en 2007, 498 en 2006) qui se sont adressées à l'équipe du CHRS.

3.2. Demandes autres que les demandes d'hébergement en CHRS

Ce chapitre propose quelques détails sur les **293 personnes** (99,48 % de femmes) qui ont fait une **demande d'aide** à l'équipe du CHRS **sans que celle-ci soit une demande d'hébergement** (317 en 2010, 302 en 2009, 236 en 2008, 229 en 2007, 210 en 2006, 168 en 2005). Ce décompte n'inclut bien sûr pas les emails reçus via le site web : il ne concerne que les entretiens physiques et/ou téléphoniques.

Répartition des personnes selon l'âge



Les personnes ou services ayant introduit la demande pour elles étaient les services sociaux départementaux dans 38,34 % des cas ; des CCAS ou mairie 1,04 % ; des médecins ou hôpitaux 2,59 % ; la police ou la gendarmerie 1,04 % ; l'entourage de la personne 8,29 % ; la personne elle-même 37,82 % ; d'autres services sociaux (tutelles, par ex.), Mission Locale, etc. 10,88 %.

Motifs des demandes relevés à partir de la première déclaration :

	2010	2011
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation	25,90 %	24,12 %
Rupture de solidarités amicales	2,62 %	4,41 %
Maltraitance, violences, danger	56,32 %	57,35 %
Prise en charge éducative des enfants	0,98 %	2,06 %
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement	0,00 %	0,00 %
Permission maison d'arrêt ou centre de détention	0,00 %	0,00 %
Problèmes de santé	1,64 %	1,18 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France	0,59 %	0,59 %
Expulsion (logement)	0,00 %	0,00 %
Absence d'hébergement	0,00 %	0,00 %
Autre	7,54 %	10,29 %

L'origine géographique des personnes est la suivante :

	2011	2010
Circonscription de Saint-Dizier :	43,73 %	35,07 %
Circonscription de Joinville :	4,28 %	3,24 %
Circonscription de Chaumont :	14,81 %	16,02 %
Circonscription de Langres :	2,14 %	2,46 %
Soit Haute-Marne :	64,96 %	56,79 %
Marne	6,42 %	9,26 %
Aube :	1,07 %	1,39 %
Ardennes :	0,00 %	1,39 %
Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :	72,45 %	68,83 %
France, hors Champagne-Ardenne :	27,55 %	31,11 %
Hors France :	0,00 %	0,06 %

Réponses apportées (attention ! réponses multiples) :

	2011	2010
Entretiens, renseignements, conseils, écoute	72,06 %	69,92 %
Accompagnement court en lien avec la demande	8,46 %	7,48 %
Orientation sur un autre organisme	11,76 %	21,24 %
Sans suite, autre solution, sans nouvelles	7,72 %	1,36 %

3.3. Demandes ayant donné lieu à une admission au CHRS

3.3.1. Demandes ayant donné lieu à une admission en hébergement d'urgence

En 2011, le CHRS a continué à bénéficier d'une augmentation de capacité de fait par la création de deux places d'hébergement d'urgence permanentes et de deux places d'hébergement d'urgence en hiver, ouvertes du 1^{er} novembre au 31 mars suivant.

En 2011, ce sont **21 personnes ou familles** qui ont fait un séjour au sein du CHRS en hébergement d'urgence (23 en 2010, 28 en 2009, 42 en 2008), accompagnées de **1 enfant** (11 en 2011, 9 en 2009, 20 en 2008), soit un total de **22 personnes** (34 en 2010, 37 en 2009, 62 en 2008).

Compétence →	Conseils Généraux	dont Haute-Marne	Etat	TOTAL
Femmes seules			17	17
Femmes seules et enceintes	3	3		3
Femmes accompagnées d'enfants	1	1		1
F. accomp. d'enfants et enceintes				
TOTAL	4	4	17	21

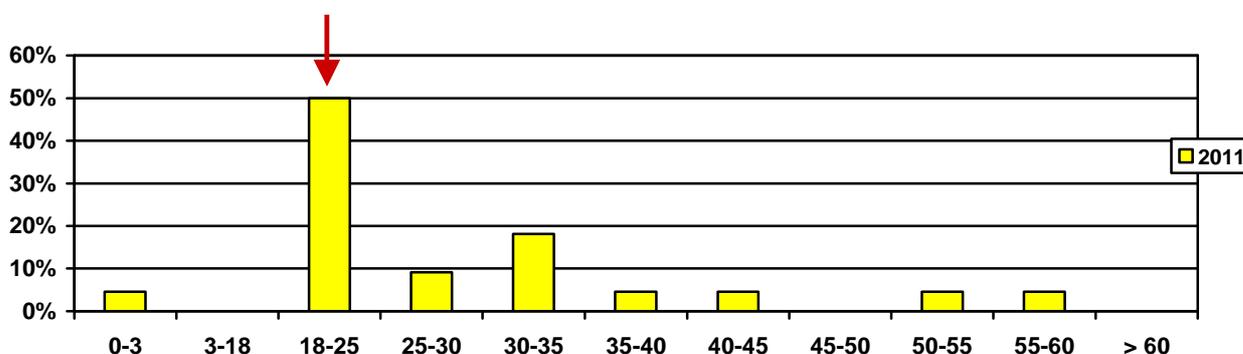
* Les personnes sous compétence financière des départements sont les femmes enceintes et/ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans.

Le nombre total de nuitées réalisées aura été de **719** (1080 en 2010).

L'origine géographique des personnes est la suivante :

	2011	2010
Circonscription de Saint-Dizier :	36,36 %	38,24 %
Circonscription de Joinville :	13,64 %	0,00 %
Circonscription de Chaumont :	13,64 %	8,82 %
Circonscription de Langres :	4,55 %	0,00 %
Soit Haute-Marne :	68,19 %	47,06 %
Marne	4,55 %	35,29 %
Aube :	4,55 %	2,94 %
Ardennes :	0,00 %	0,00 %
Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :	77,29 %	85,29 %
France, hors Champagne-Ardenne :	18,18 %	14,71 %
Hors France :	4,55 %	0,00 %

Répartition des personnes admises en hébergement d'urgence selon l'âge



On remarquera la proportion très importante de jeunes de moins de 25 ans (50,00 % des personnes et 52,38 % des adultes) ...

Les personnes ou services ayant introduit la demande étaient les services sociaux départementaux dans 13,64 % des cas ; des CCAS ou mairie 4,55 % ; le 115 dans 13,64 % ; des médecins ou hôpitaux 9,09 % ; l'entourage de la personne 4,55 % ; la personne elle-même 40,91 % ; la police et gendarmerie 4,55 % ; d'autres services sociaux, Mission Locale, etc. 9,07 %.

Motifs des demandes relevés à partir de la première déclaration :

	2011	2010
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation ↗	26,32 %	30,91 %
Rupture de solidarités amicales ↘	5,26 %	3,64 %
Maltraitance, violences, danger	18,42 %	18,18 %
Prise en charge éducative des enfants	0,00 %	0,00 %
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement	2,63 %	1,82 %
Permission maison d'arrêt ou centre de détention	0,00 %	0,00 %
Problèmes de santé	2,63 %	1,82 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France	2,63 %	1,82 %
Expulsion (logement)	0,00 %	0,00 %
Absence d'hébergement ↗	39,47 %	40,00 %
Autre	2,63 %	1,82 %

La **durée moyenne des séjours en hébergement d'urgence** calculée sur la base du nombre de jours cumulés des sortants est de **38,27 jours**.

3.3.2. Demandes ayant donné lieu à une admission en hébergement d'insertion

En 2011, ce sont **53 personnes isolées ou familles** qui ont fait un séjour au sein du CHRS en hébergement d'insertion¹ (53 en 2010, 59 en 2009, 69 en 2008, 80 en 2007, 86 en 2006, 63 en 2005, 88 en 2004 et 70 en 2003), accompagnées de **59 enfants** (54 en 2010, 55 en 2009, 42 en 2008, 72 en 2007, 73 en 2006, 46 en 2005, 89 en 2004 et 53 en 2003), soit un total de **116 personnes** (107 en 2010, 114 en 2009, 111 en 2008, 152 en 2007, 159 en 2006, 109 en 2005, 177 en 2004 et 123 en 2003).

On notera que la comparaison avec les années précédentes est relative eu égard à la nouvelle capacité en places d'hébergement d'urgence, qui n'existait donc pas auparavant. Au total, c'est donc un total de **138 personnes** reçues et hébergées, à mettre en rapport avec le total des années précédentes (141 en 2010, 151 en 2009, 173 en 2008, 152 en 2007, 159 en 2006, 109 en 2005, 177 en 2004 et 123 en 2003).

Compétence →	Conseils Généraux	dont Hte-Marne	Etat	TOTAL
Femmes seules			28	28
Femmes seules et enceintes	4	2		4
Femmes accompagnées d'enfants	58	18	23	81
F. accomp. d'enfants et enceintes	3			3
TOTAL	65	20	51	116

* Les personnes sous compétence financière des départements sont les femmes enceintes et/ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans.

Les enfants de moins de 3 ans étaient 26 ; entre 3 et 18 ans 33.

Le **nombre total de journées réalisées** aura été de :

	Occupation réelle en nombre de journées				Total
	Financées	Compétence Départements	dont Haute-Marne	Compétence Etat	
CHRS structure collective		5.352	1.021	6.221	11.573
CHRS suivi en éclaté		772	106	1.651	2.423
TOTAL (journées)	12.410	6.124	1.127	7.872	13.996
Taux d'occupation					112,78 %

¹ Y compris les personnes déjà présentes au 1^{er} janvier et encore présentes au 31 décembre.

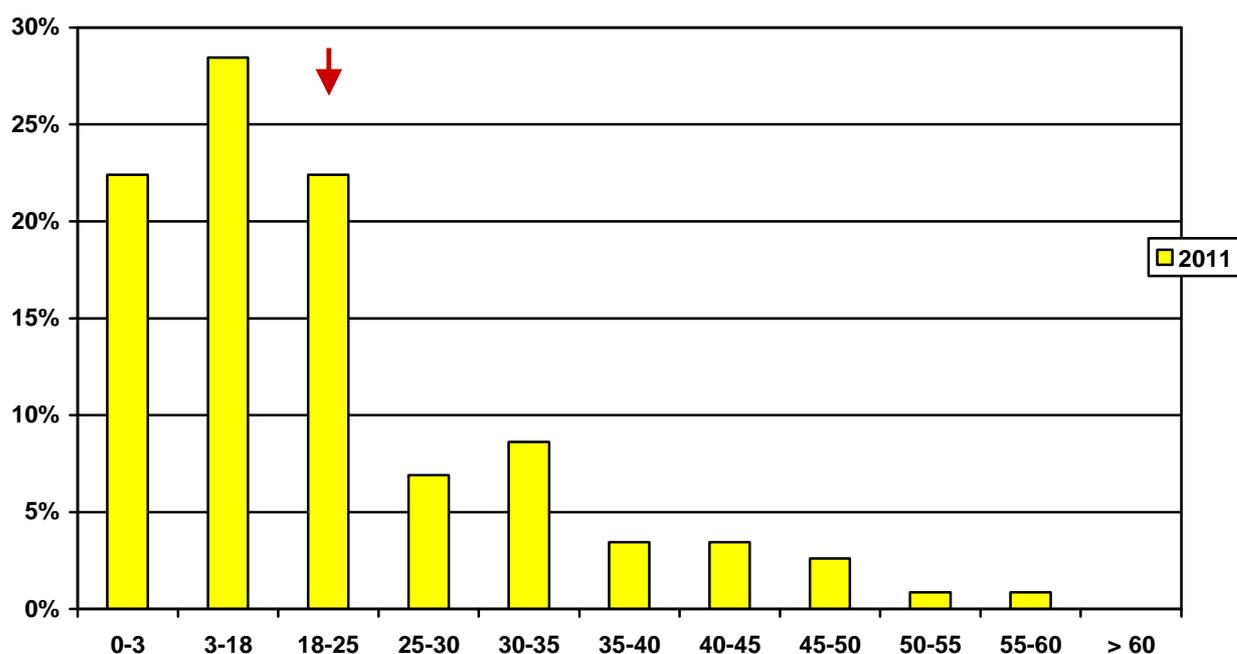
Détail du nombre de journées des familles sous compétence départementale :

	Haute-Marne			Autres départements		
	Femmes enceintes	Mères isolées avec enfants de moins de 3 ans	Enfants de moins de 3 ans	Femmes enceintes	Mères isolées avec enfants de moins de 3 ans	Enfants de moins de 3 ans
Nbre totale de journées	37	536	553	52	2.348	2.595
dont en collectif	37	483	500	52	1.833	2.444
dont en éclaté	0	53	53	0	515	151

L'origine géographique des personnes est la suivante :

	2011	2010
Circonscription de Saint-Dizier :	35,34 %	36,45 %
Circonscription de Joinville :	1,72 %	2,80 %
Circonscription de Chaumont :	12,07 %	2,80 %
Circonscription de Langres :	3,45 %	0,93 %
Soit Haute-Marne :	52,58 %	42,98 %
Marne	6,03 %	17,76 %
Aube :	6,90 %	0,00 %
Ardennes :	0,00 %	0,00 %
Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :	65,51 %	60,74 %
France, hors Champagne-Ardenne :	34,48 %	39,25 %
Hors France :	0,00 %	0,00 %

Répartition des personnes admises au CHRS selon l'âge



On remarquera la proportion très importante de jeunes de moins de 25 ans ... Le « décrochage » s'est opéré en 2006 : à partir de cette période, le nombre de jeunes de moins de 25

ans a *grosso modo* doublé dans l'établissement, passant de 15-20 % à 35-30 % ... Avec 54,24 %, un record était atteint en 2009 ... La proportion parmi les adultes est de 45,61 % en 2011.

Les personnes ou services ayant introduit la demande étaient les services sociaux départementaux dans 53,45 % des cas (50,47 % en 2010) ; des CCAS ou mairie 3,45 % (2,80 %) ; des CHRS ou SIAO 16,38 % (18,69 %) ; des médecins ou hôpitaux 0,86 % (0,00 %) ; l'entourage de la personne 0,00 % (0,00 %) ; la personne elle-même 13,79 % (16,82 %) ; d'autres services sociaux (tutelles, par ex.), la police et gendarmerie, Mission Locale, etc. 12,93 % (11,22 %).

Motifs des demandes relevés à partir de la première déclaration :

	2011	2010
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation ↗	23,29 %	15,79 %
Rupture de solidarités amicales	3,20 %	5,79 %
Maltraitance, violences, danger	24,20 %	21,05 %
Prise en charge éducative des enfants ↗	8,22 %	4,74 %
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement	5,94 %	6,32 %
Permission maison d'arrêt ou centre de détention	0,00 %	0,00 %
Problèmes de santé	0,46 %	0,53 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France	0,00 %	0,00 %
Expulsion (logement)	0,00 %	0,00 %
Absence d'hébergement ●	30,59 %	32,63 %
Autre	4,11 %	13,16 %

Prolongations de séjour :

NB : lorsqu'une personne est admise dans l'établissement, dans les deux semaines qui suivent son admission est décidée contractuellement une durée de séjour. Lorsque celle-ci ne peut être respectée, une nouvelle date est décidée et on parle alors de **prolongations** (de séjour).

En 2011, ces prolongations ont concerné 89 dossiers (71 en 2010, 29 en 2009, 66 en 2008, 24 en 2007), sachant qu'une famille peut bénéficier de plusieurs prolongations et que le système informatique de traitement statistique ne permet de repérer combien. Les motifs des prolongations ont été les suivants :

	2011	2010
Démarche accès au logement en cours (attente d'attribution)	17,27 %	19,15 %
Attente d'un titre de séjour (regrpmt familial, mariage, enfant français)	9,55 %	7,45 %
Attente du statut d'asile territorial	0,91 %	2,13 %
Attente du statut d'asile politique ↗	6,82 %	1,06 %
Recherche lieu d'accueil adapté (ESAT, lieu de vie, appt thérap. fam. d'acc.)	2,27 %	0,00 %
En attente d'une décision judiciaire ↘	1,82 %	5,85 %
En attente de droits	6,36 %	5,85 %
Aucuns revenus, pas d'emploi (< 25 ans)	5,00 %	3,19 %
Nécessité de poursuite du travail avec la famille	5,45 %	7,98 %
Découverte d'un problème de santé majeur	2,73 %	0,00 %
Refus de logement sur Saint-Dizier	0,00 %	0,00 %
Apprentissage post-partum de la prise en charge d'un enfant	0,00 %	0,00 %
En attente d'une mesure éducative	3,18 %	0,00 %
Nécessité observation plus approfondie car inquiétudes (enfants) ↗	6,82 %	0,00 %
En raison d'une décision judiciaire ↘	0,91 %	4,79 %
Placement enfants ou confiés à des tiers	0,00 %	0,00 %
Main levée d'un placement d'enfants et retour	0,00 %	0,00 %
Apprentissage de la gestion budgétaire ↘	1,82 %	4,79 %
En attente d'une mesure de tutelle	0,00 %	0,00 %
Apurement de dettes en cours, dossier surendettement en cours ↘	1,36 %	8,51 %
Prob. de revenus, ne remplit pas les conditions d'accès à un logement ↗	25,45 %	19,68 %
Autre	2,27 %	2,66 %

Comparaison entre les revenus à l'entrée et à la sortie :

Revenus	2011	2010	2011	2010
	A l'admission	A l'admission	A la sortie	A la sortie
Aucuns revenus ↘	33,33 %	53,51 %	*15,91 %	*24,51 %
RSA ↗	27,66 %	21,93 %	35,84 %	40,20 %
RSA+ ↗	7,80 %	2,63 %	8,10 %	0,00 %
AAH, pension d'invalidité ↗	2,84 %	0,88 %	4,55 %	0,98 %
Prestations familiales ↗	16,31 %	8,77 %	28,03 %	18,63 %
Autres CAF	0,71 %	6,14 %	1,52 %	9,80 %
ASSEDIC ↗	5,67 %	1,75 %	5,30 %	0,98 %
Formation	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
CDD, CAE	0,00 %	0,88 %	0,00 %	1,35 %
CDI	1,42 %	2,63 %	0,00 %	3,80 %
Pension alim et/ou compensatrice ↗	3,55 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Retraite, pension de reversion, FNS	0,71 %	0,00 %	0,76 %	0,00 %
Autre	0,00 %	0,88 %	0,00 %	1,10 %

* Ce chiffre est à apprécier au regard des personnes de moins de 25 ans et/ou dont le séjour est inférieur à 6 jours et à un mois ...

Localisation géographique à la sortie :

	2011	2010
Circonscription de Saint-Dizier :	41,57 %	36,84 %
Circonscription de Joinville :	0,00 %	1,32 %
Circonscription de Chaumont :	8,99 %	1,32 %
Circonscription de Langres :	0,00 %	1,32 %
Soit Haute-Marne :	50,56 %	42,80 %
Marne	11,24 %	19,74 %
Aube :	5,62 %	5,26 %
Ardennes :	3,37 %	0,00 %
Soit Champagne-Ardenne, Haute-Marne incluse :	70,79 %	67,80 %
France, hors Champagne-Ardenne :	29,21 %	34,21 %
Hors France Union Européenne :	0,00 %	1,69 %
Hors Union Européenne :	0,00 %	0,00 %

Situation de logement à la sortie :

	2011	2010
A un logement (toutes catégories)	43,83 %	43,42 %
Occupant sans titre, squat	0,00 %	0,00 %
Hébergé par de la famille ou des amis	29,21 %	26,32 %
Caravane	0,00 %	0,00 %
FJT, résidence sociale, maison relais	1,12 %	0,00 %
CHRS, CADA	6,74 %	14,47 %
Structures sanitaires	0,00 %	0,00 %
Maison d'arrêt, centre de détention	0,00 %	0,00 %
Sans hébergement, SDF	0,00 %	1,32 %
Autre, inconnu	19,10 %	14,47 %

Événements majeurs au cours du séjour :

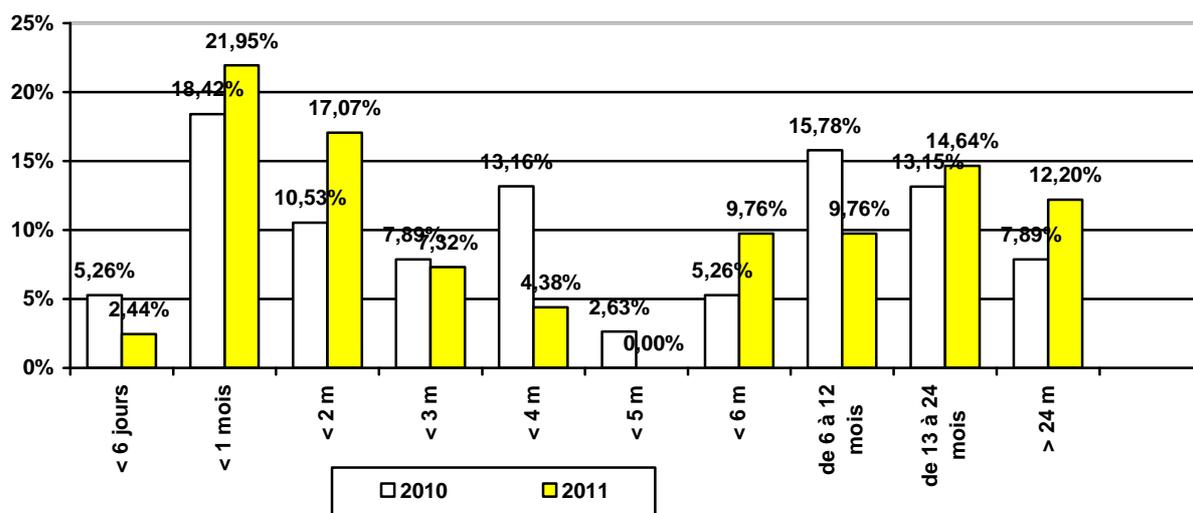
	2011	2010
A été hospitalisée plus de 48 heures en CHG	7,50 %	8,11 %
A été hospitalisée plus de 48 heures en CHS ↗	2,50 %	0,00 %
Découverte d'un problème de santé majeur avec traitement lourd	2,50 %	2,70 %
Grossesse, accouchement	5,00 %	4,05 %
Reconnaissance d'un handicap (MDPH)	2,50 %	0,00 %
Mise en place d'un suivi psycho-éducatif des enfants à l'extérieur ↘	0,00 %	14,86 %
Dossier surendettement en cours, déposé ou plan arrêté	7,50 %	5,41 %
Mise sous tutelle ou demande en cours ↘	0,00 %	2,56 %
Demande d'asile politique, territorial ou de carte de séjour ↗	27,50 %	6,76 %
Information au juge des enfants, signalement, placement ↘	7,50 %	12,16 %
Médiation familiale	1,35 %	1,35 %
Procédure civile et/ou pénale ↘	37,50 %	44,59 %

Le tableau ci-dessus est capital. En arrêtant les critères de saisie, l'équipe a cherché à décrire le type de population accueillie et, par conséquent, **l'importance et la lourdeur du travail social** qui est effectué à son bénéfice ... Il nous semble suffisamment parlant en lui-même ...

Conditions de sortie de la personne :

	2011	2010
Décision commune à la personne et à l'équipe ↗	55,06 %	42,11 %
Négociées mais décision mal acceptée par la personne/famille	0,00 %	2,63 %
Mis en œuvre par la personne/famille sans l'aval de l'équipe ↘	21,35 %	31,58 %
Exclusion pour problèmes de comportement graves	3,37 %	2,63 %
Exclusion pour absence de collaboration ou non respect des règles ↗	4,49 %	0,00 %
Personne perdue de vue, disparue sans information	7,87 %	9,21 %
Retour au domicile familial, reprise de la vie commune ↘	7,87 %	11,84 %

Durées de séjour en collectif :



La **durée moyenne des séjours** calculée sur la base du nombre de jours cumulés des sortants en collectif est de **113,28 jours** (elle était de 117,72 jours en 2010 et 114,9 jours en 2009).

La **durée moyenne des séjours** calculée sur la base du nombre de jours cumulés des sortants en collectif puis hébergement éclaté est de **122,97 jours**.

4. Compte-rendu des actions en santé

Rédigé par Joëlle ESCHLIMANN, infirmière

Personnel :

Un médecin vacataire une heure par mois.

Deux infirmières :
- une en détachement du centre hospitalier Geneviève de Gaulle Antonioz à mi-temps.
- une en détachement du centre hospitalier André Breton deux après midi par semaine.

Les infirmières assurent au sein du CHRS leur rôle de soignantes tant dans la réalisation d'injections, de pansements que dans la prévention l'éducation et l'hygiène, et un rôle d'écoute et d'accompagnement.

I – Entretiens

Toutes les personnes accueillies au centre d'hébergement pendant au moins une semaine sont reçues par les infirmières. Ce premier entretien entre la résidente et l'infirmière se déroule dans le bureau infirmier, il est d'une durée de 45 à 60 minutes, il permet d'établir un dossier, de faire le point sur l'état de santé et de voir avec la résidente les problèmes à traiter en priorité ainsi que les dépistages éventuels à envisager.

Souvent il faut plusieurs propositions de rendez vous avant de réussir à rencontrer les personnes et ce n'est qu'après plusieurs rencontres dans la résidence, lors des passages des infirmières dans les appartements ou au cours d'un accompagnement à l'extérieur à l'occasion d'un rendez vous, qu'une certaine confiance s'installe et que de véritables échanges peuvent avoir lieu.

Les personnes hébergées connaissent les horaires de présence des infirmières et viennent facilement au bureau quand elles en ressentent le besoin, que ce soit pour un soin qui souvent est de petite importance mais cache le besoin de parler, pour avoir un avis ou un conseil, ou pour qu'on les aide à prendre un rendez vous auprès d'un professionnel de santé.

II – Consultations auprès d'un médecin généraliste.

Le plus souvent les femmes se rendent seules chez le médecin généraliste, certaines même s'y rendent au moindre petit souci même si ce n'est pas justifié, il faut assez souvent recadrer les choses en expliquant que la Couverture Médicale Universelle ne veut pas dire que les soins sont gratuits et leur expliquer le fonctionnement de la sécurité sociale.

Plusieurs femmes et des enfants ont nécessité un passage aux urgences.

- Seules de leur propre chef.
- Accompagnées (5)
- Ambulance 1
- SAMU 1

Une femme est suivie par le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (C.S.A.P.A).

Six enfants sont suivis par le C.M.P.

Deux enfants sont suivis par le C.A.M.S.

III – Consultations auprès d'un spécialiste.

- Gynécologue :** 19 femmes ont bénéficié de rendez vous à l'hôpital et deux en ville.
- Sages femmes :** 4 femmes ont eu besoin d'un suivi.
- Pédiatre :** 4 enfants ont été vus en consultations hospitalières les autres mamans ont préféré voir un pédiatre en ville.
- Anesthésiste :** 5 femmes ont nécessité une consultation.
- Ophtalmologiste :** 7 femmes et deux enfants ont consulté.
- Orthoptiste :** 2 femmes et un enfant ont eu besoin de séances chez cette spécialiste.
- Dentiste :** 6 femmes et un enfant ont eu recours à cette spécialité.
- Kinésithérapeute :** 6 enfants ont nécessité des séances de kinésithérapie
5 sur le site.
1 au cabinet.
- Pédicure :** 2 femmes ont eu besoin de soins.
- Diabétologue :** 1 femme.
- Pneumologue :** 2 femmes
- Chirurgien :** 3 femmes ont eu un suivi.
- Endocrinologue :** 1 femme a eu besoin d'un rendez vous auprès de ce spécialiste.
- Psychiatre :** 46 résidentes reçues en entretiens infirmier au moins une fois.
1 demande d'hébergement faite par le CHAB.
1 hospitalisation au CHS de Châlons en Champagne.
1 suivi auprès d'un psychiatre à Châlons.
7 résidentes reçues au moins une fois par un psychiatre.
1 rendez vous auprès d'un psychiatre non honoré.
1 résidente reçue en entretien infirmier sur le CMP.

Il est à noter que plusieurs résidentes ont refusé de rencontrer un psychiatre et n'ont donc pas pu bénéficier d'une prise en charge en psychothérapie.

- Psychologue :** 4 femmes ont accepté de rencontrer cette spécialiste plusieurs fois et l'une d'elle vient de demander à reprendre contact avec elle.

IV – Structures para médicales

Les soins externes du centre hospitalier ont souvent l'occasion de voir des résidentes du CHRS à l'occasion de prélèvements sanguins pour des bilans prescrits par aussi bien les médecins généralistes que par certains spécialistes. Ainsi qu'à l'occasion de soins suite à des passages aux urgences du CHG pour différents problèmes nécessitant d'être revus par un chirurgien (pansements, plâtres, etc.).

Le centre de radiologie du CHG ainsi que celui de la ville sont eux aussi sollicités tant pour de simples radios que pour d'autres examens tels que échographies divers, hystérogaphies et IRM.

Une infirmière libérale à été sollicitée deux fois cette année pour des pansements post-hospitalisation dont un pansement nécessitant des soins deux fois par jours et 7 jours sur 7.

V – Hospitalisations

Des femmes : - en gynécologie-obstétricale : - 3 femmes.
- en médecine : - 2 femmes.
- en chirurgie : - 1 femme.
- en psychiatrie : - 2 femmes ont été admises en unité fermée au CHAB de SAINT DIZIER.
- 1 femme a été admise au CHS de CHALONS.

Des enfants : - en pédiatries : - 4 enfants .

VI – Pathologies rencontrées

1. Gynécologie-obstétrique :

- 3 femmes ont accouchés pendant leur séjour. Deux d'entre elles par césarienne, pour chacune d'elles c'était leur deuxième enfant. La troisième était une primipare de 19 ans très angoissée et très demandeuse sur le plan de l'accompagnement lors des rendez vous gynécologiques et sur le besoin de conseils pour la prise en charge du bébé (besoin d'être rassurée sur sa façon de s'occuper de son enfant).
- 1 femme a bénéficié d'un bilan gynécologique important qui a permis de mettre en évidence une endométriose.
- 1 jeune fille de 19 ans qui pendant son entretien a déclaré être en aménorrhée depuis plus d'un an lorsqu'on lui a parlé de la contraception, suite à cela elle a bénéficié d'un bilan complet auprès d'une gynécologue et d'un endocrinologue.
- 5 femmes ont bénéficié de la pose d'un implant, l'une d'elle a dû le faire retirer suite à des métrorragies et il a été remplacé par un stérilet.
- 1 femme a subi un I.V.G .

2. Pathologies médicales :

- 1 femme a bénéficié d'une hospitalisation d'une nuit dans le service de pneumologie suite à une consultation auprès d'un pneumologue, ceci à fin de pratiquer un enregistrement du sommeil.
- 1 jeune fille a bénéficié d'une hospitalisation de trois jours dans le service de médecine polyvalente à fin de réaliser un bilan endocrinologique.

3. Pathologies chirurgicales :

- 1 femme a été opérée de polypes intestinaux et d'une fissure anale très importante.
- 3 enfants ont bénéficié d'une circoncision.
- 1 nouveau né a subi une légère intervention chirurgicale à fin d'enlever une petite excroissance au niveau des deux orbiculaires.

- 1 femme a du être hospitalisée pour extraction dentaire multiple.

4. Pathologies psychiatriques :

- dépression post traumatique.
- conduite addictive.
- déficit intellectuel.
- troubles de l'humeur.
- psychose.
- névrose.

5. Autres pathologies :

- 1 femme a eu le diagnostic d'hépatite C de posé pour lequel un traitement a été instauré et le bilan de contrôle après 3 mois de traitement a révélé une charge virale négative.
- 1 femme atteinte de diabète a bénéficié d'un appareillage à domicile pour syndrome d'apnée du sommeil suite à une hospitalisation.
- 1 jeune fille suite à une hospitalisation a vu le diagnostic de ménopause précoce confirmé. Il a fallu plusieurs entretiens avant qu'elle accepte le traitement préconisé par la gynécologue car, étant grosse fumeuse, il était important qu'elle diminue d'une façon importante sa consommation, elle a fini par accepter les patchs et elle bénéficie d'un suivi auprès de sa gynécologue.
- 1 femme était en traitement par perfusions tous les mois pour sclérose en plaque suivie par le CHU de NANCY.
- 1 jeune femme est suivie pour traitement de substitution de sa toxicomanie.
- Plusieurs cas de caries ont été soignés et une femme a bénéficié de la pose d'un appareil dentaire.
- Chez les enfants deux frères jumeaux ont été hospitalisés pour bronchite et un frère et sa sœur jumelle ont été hospitalisés pour gastroentérite.

VII – Actions éducatives – prévention.

1. Médecine préventive.

10 femmes et 2 enfants sont allés à la médecine préventive.
4 femmes et un enfant avaient rendez vous mais n'y sont pas allés.

2. Vaccinations.

Un médecin vacataire assure les vaccinations sur le site SOS Femmes Accueil.
12 personnes ont bénéficié du revaxis ou repevax et une jeune fille a bénéficié du vaccin Gardasil (contre le cancer du col de l'utérus).

3. Dépistage.

A toutes il est proposé de réaliser des dépistages VIH et Hépatite en se rendant au CDAG, par le biais du médecin traitant ou lors de leur consultation à la Médecine Préventive.

4. Info-santé.

Le médecin tabacologue dépendant de la médecine préventive est venu parler du tabac, de la composition d'une cigarette, de ses effets sur la santé, de la notion de dépendance ainsi que des différents moyens disponibles afin d'aider les personnes désirants arrêter leur consommation.

Une infirmière est venue présenter, sur une demi journée, le but l'organisation et le fonctionnement de la médecine préventive.

Une élève infirmière a réalisé sur deux demi-journées, un atelier sur le thème de l'hygiène bucco-dentaire pour les enfants des résidentes. Ainsi qu'une information sur l'équilibre alimentaire animée par un goûter. Ce dernier a été réalisé par les mamans pour leurs enfants.

VIII – Bilan statistique réalisé sur six mois

Réalisé sur une période allant du premier janvier au trente juin 2011, soit six mois. Ont été pris en compte uniquement les personnes arrivées à SOS Femmes Accueil pendant cette période, les personnes déjà présente au premier janvier ne sont donc pas inclus dans les statistiques.

Au cours de cette période 23 femmes et 14 enfants ont été admis dans le CHRS.

- 10 femmes et 4 enfants sont restés entre 1 et 30 jours.
- 4 femmes et 2 enfants sont restés entre 1 et 3 mois.
- 9 femmes et 7 enfants sont restés entre 3 et 6 mois voir plus.

Une femme est restée le temps d'un week-end et une des femmes restées moins d'un mois avec deux enfants a refusé tous les rendez vous proposés par les infirmières, ce qui implique un manque d'information sur le suivi médical.

Une femme venue à SOS femmes accueil pour une durée de moins d'un mois n'a pas pu être vue par les infirmières car elle n'était jamais présente la journée sur le CHRS (elle était là en attente de remise en état de son appartement dégradé suite à un incendie dans son bâtiment).

VUE

Concernant les personnes hébergées entre 1 et 30 jours, soit 9 personnes (déduction faite des 3 femmes et deux enfants cités précédemment).

- 3 personnes ont une bonne vue.
- 1 personne a bénéficié d'une première consultation.
- 2 personnes portent des lunettes.
- 1 personne bénéficie d'un suivi régulier.

Concernant les personnes hébergées de 1 à 3 mois, soit 6 personnes.

- 4 personnes portent des lunettes.
- 4 personnes bénéficient d'un suivi régulier.

Concernant les personnes hébergées de 3 à 6 mois, voir plus, soit 16 personnes.

- 6 personnes ont une bonne vue.
- 3 personnes ont un suivi régulier.
- 1 personne porteuse de lunettes.

DENTS

Concernant les personnes hébergées entre 1 et 30 jours, soit 9 personnes (déduction faite des 3 femmes et deux enfants cités précédemment).

- 4 personnes ont bénéficié d'une consultation.
- 1 personne a refusé la consultation.

Concernant les personnes hébergées de 1 à 3 mois, soit 6 personnes.

- 1 personne a bénéficié d'une consultation.
- 2 personnes ont une bonne dentition.
- 1 personne est porteuse d'un appareil dentaire.

Concernant les personnes hébergées de 3 à 6 mois, voir plus, soit 16 personnes.

- 4 personnes ont bénéficié d'une consultation.
- 1 personne a un suivi régulier.
- 2 personnes ont refusé la consultation.
- 2 personnes ont une bonne dentition.

VACCINATION

Concernant les personnes hébergées entre 1 et 30 jours, soit 9 personnes (déduction faite des 3 femmes et deux enfants cités précédemment).

- 3 personnes étaient à jour dans leurs vaccinations.
- 4 personnes ont bénéficié d'une vaccination.

Concernant les personnes hébergées de 1 à 3 mois, soit 6 personnes.

- 3 personnes étaient à jour dans leurs vaccinations.
- 3 personnes ont bénéficié d'une vaccination.

Concernant les personnes hébergées de 3 à 6 mois, voir plus, soit 16 personnes.

- 7 personnes étaient à jour dans leurs vaccinations.
- 6 personnes ont bénéficié d'une vaccination.
- 1 personne a refusé la vaccination.

GYNECOLOGIE

Concernant les personnes hébergées entre 1 et 30 jours, soit 9 personnes (déduction faite des 3 femmes et deux enfants cités précédemment).

- 5 femmes ont un suivi régulier.
- 2 femme a fait une demande de contraception.
- 1 femme refuse la contraception.

Concernant les personnes hébergées de 1 à 3 mois, soit 6 personnes.

- 4 femmes ont un suivi régulier.
- 1 femme a pour contraception la pilule.

Concernant les personnes hébergées de 3 à 6 mois, voir plus, soit 16 personnes.

- 6 femmes ont un suivi régulier.
- 3 femmes était enceintes.
- 4 femmes ont bénéficié de la pose d'un implant.
- 1 personne prenait la pilule.
- 3 femme a refusé la contraception.

DEPISTAGE

Concernant les personnes hébergées entre 1 et 30 jours, soit 9 personnes (déduction faite des 3 femmes et deux enfants cités précédemment).

- 2 femmes ont eu un dépistage récent.
- 3 femmes ont accepté de bénéficier d'un dépistage.

Concernant les personnes hébergées de 1 à 3 mois, soit 6 personnes.

- 3 femmes ont eu un dépistage récent.
- 1 femme a accepté de bénéficier d'un dépistage.

Concernant les personnes hébergées de 3 à 6 mois, voir plus, soit 16 personnes.

- 3 femmes ont eu un dépistage récent.
- 3 femmes ont accepté de bénéficier d'un dépistage.
- 3 femmes ont refusé le dépistage.



5. Compte-rendu de l'atelier « Le Café des Femmes »

Rédigé par Mira BERAHOU, éducatrice spécialisée

Le Café des femmes est un atelier proposé à SOS Femmes Accueil depuis le mois de mars 2011.

Né d'une réflexion entre les résidentes de la structure et l'équipe éducative, le café des femmes est un lieu de partage, de discussion, et de convivialité.

Le cadre est précis et comporte des règles d'écoute, de confidentialité et de non jugement.

L'objectif général vise la création de lien, la libre circulation de la parole et la promotion des Cultures.

Ces femmes sont en rupture avec leur pays d'origine, leur culture et même si elles s'intègrent à la société française, elles restent profondément attachées à leur culture.

Le café des femmes leur offre un lieu où parler de leurs pays d'origine, de leur vie dans ce pays, des coutumes qui sont les leurs. Un lieu de partage mais aussi de découverte pour mieux accepter l'autre.

Car nous le savons bien, la différence effraie, elle interroge, elle amène des *a priori*, des préjugés.

Découvrir l'autre, c'est effacer les différences. Parce que rapidement on se rend compte que l'autre n'est pas si différent de nous quand on se donne la peine de le découvrir mais aussi que ses différences enrichissent.

Le collectif est une addition d'individus qu'il faut prendre en compte. L'objectif de cette action est d'être profitable à l'individu autant qu'au collectif.

La première séance du Café des femmes a eu lieu le lundi 28 mars 2011 et il s'en est suivi 13 séances. Plusieurs Café des femmes ont dû être annulées du fait d'imprévus d'ordre professionnels qui m'ont obligée à annuler des séances.

Chaque séance a duré une heure et demi et a rassemblé en moyenne 8 personnes.

Les résidentes qui participent aux ateliers sont sensiblement les mêmes à chaque séance, chaque nouvelle résidente accueillie vient s'ajouter au groupe existant.

Au début de chaque séance, il est réalisé un tour de table pour que les résidentes se découvrent car le public accueilli change au fur et à mesure des semaines.

Il est également réaliser ce que j'appelle un « petit flash météo » où chaque résidente donne son humeur du jour.

Au fil des séances, un cadre de confiance s'est installé dans le groupe et les femmes se sont autorisées à aborder des thèmes qui touchent à leur intimité, à leur féminité. Dans les premières séances, j'ai dû amener les thèmes car elles n'osaient pas proposer des sujets qui les intéressaient. Au fil des séances, elles ont appris à se faire confiance, à oser, et les sujets sont de plus en plus variés et larges, bien que majoritairement ils concernent : les différentes cultures (modes de vie, différences culinaires, etc.), la féminité, les différences hommes/femmes, la relation amoureuse, la grossesse, la violence conjugale, la difficulté de cohabiter avec des femmes, la famille, etc. Elles abordent aussi très facilement leur ressenti sur la vie au sein du centre d'hébergement, les points négatifs comme positifs, le regard que les gens extérieurs au centre d'hébergement ont d'elles.

Le groupe respecte le rythme de chacune. Si une personne ne veut pas s'exprimer, elle n'y est pas contrainte. Elle ne sera peut-être pas prête à ce moment là mais sa parole se libérera à un autre moment. La confidentialité est la base du groupe de parole.

